# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2015

### BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 1571

présenté par Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

à l'amendement n° 1077 de Mme Abeille

-----

### APRÈS L'ARTICLE 51 SEPTIES

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prioritairement »,

le mot:

« notamment ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.